



Règlement de scolarité du

DIPLOME UNIVERSITAIRE de DROIT ALLEMAND

- 1) Au titre de la réciprocité du DUDF, est organisé le Diplôme Universitaire de Droit Allemand (DUDA).
- 2) Le Diplôme Universitaire de Droit Allemand (DUDA) est réservé aux étudiant.e.s en Droit, en Science Politique, de l'Institut d'Études Politiques de l'Université Lumière Lyon 2 ayant accompli deux semestres d'études françaises (une année universitaire complète au titre du LMD) ainsi qu'aux étudiant.e.s de l'Institut catholique de Lyon inscrit en licence de droit sous convention avec l'Université Lumière Lyon 2.
Le DUDA est également intégré au parcours de la Licence Minerve pour la deuxième et troisième année. Il remplace pour les étudiant.e.s concerné.e.s, l'ensemble des unités transversales.
- 3) Le Diplôme Universitaire de Droit Allemand (DUDA) est un diplôme de l'Université Johann Wolfgang Goethe de Francfort sur le Main dont la promotion et la gestion administrative (inscriptions, organisation des cours et des examens) sont assurées par la partie française, la partie allemande ayant compétence en matière d'enseignement et de délivrance du diplôme.
- 4) Les enseignements sont dispensés en allemand par des enseignant.e.s de la Faculté de Droit de l'Université Johann Wolfgang Goethe de Francfort sur le Main. L'Université Johann Wolfgang Goethe de Francfort sur le Main prend à sa charge le coût du déplacement, l'Université Lumière Lyon 2 se chargeant de la réception et de l'hébergement des enseignant.e.s allemand.e.s.
- 5) Les étudiant.e.s sont inscrit.e.s après examen de leur dossier scolaire et universitaire et vérification de leur connaissance de la langue allemande.
- 6) Compte-tenu du système français d'accès aux études, l'inscription à ce diplôme est fixée à 70 Euros pour la première année et à l'équivalent des montants d'inscriptions nationaux pour la deuxième année.
Les étudiant.e.s inscrit.e.s dans le DUDA dans le cadre du parcours Minerve sont exonérés des frais d'inscription supplémentaire à leur inscription en Licence.

7) Organisation des études :

Le Diplôme Universitaire de Droit Allemand (DUDA) est organisé en deux années universitaires. Chaque année est sanctionnée par un examen dans chacune des matières.

Première année (2^{ème} année de licence)

Semestre 3	1. Introduction au droit (21 h) 1. Einführung in das Rechtssystem	2. Droit civil (21 h) 2. Zivilrecht
Semestre 4	Droit constitutionnel (21 heures) Verfassungsrecht	

Deuxième année (3^{ème} année de licence)

Semestre 5	1. Droit des obligations (21 h) 1. Schuldrecht	2. Droit commercial (21 h) 2. Handelsrecht
Semestre 6	Droit des libertés (21 h) Grundrechte Mémoire de fin de diplôme	

8) Contrôle des connaissances :

L'assiduité à l'ensemble des enseignements est obligatoire et contrôlée.
Toute absence doit être justifiée.

a) Validation de la première année.

La première année est validée lorsque l'étudiant.e a obtenu la moyenne compensée des notes de :

- Introduction au droit	coefficient 1
- Droit civil	coefficient 1
- Droit constitutionnel	coefficient 1

Une session de rattrapage est organisée en fin d'année et porte sur toutes les matières. L'étudiant.e est autorisé.e à se présenter s'il/elle était absent.e à la première épreuve, à condition que cette absence soit justifiée. Si l'étudiant.e n'a pas obtenu 10 à la moyenne générale, il/elle conserve les notes au-dessus de moyenne et est autorisé.e à se représenter dans les épreuves où il n'a pas eu la moyenne.

b) Validation de la deuxième année.

La deuxième année est validée si l'étudiant a obtenu la moyenne compensée des notes de :

- Droit des obligations	coefficient 1
- Droit commercial	coefficient 1
- Droit des libertés	coefficient 1
- Mémoire de fin de diplôme	coefficient 2

Une session de rattrapage est organisée en fin d'année selon les mêmes modalités et aux mêmes conditions qu'en première année.

Le mémoire de fin de diplôme est une dissertation de 10 à 20 pages portant sur un sujet choisi en accord avec un.e enseignant.e dans une des matières du Diplôme Universitaire de Droit Allemand (DUDA).

En cas d'échec dans l'une des années, le redoublement est imposé. L'étudiant.e dont l'échec n'est dû qu'à une matière peut passer dans l'année supérieure et représente la matière concernée l'année suivante.

À l'issue de la seconde année, lorsque l'étudiant.e a satisfait à toutes les obligations du contrôle des connaissances, le diplôme lui est délivré par l'Université Johann Wolfgang Goethe de Francfort, contresigné par l'Université Lumière Lyon 2

La deuxième année peut être validée lorsque l'étudiant.e effectue une année à la Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université Johann Wolfgang Goethe de Francfort, au titre du programme ERASMUS ou dans toute autre Université allemande à la condition d'être inscrit en Licence en Droit ou en Licence Science Politique et de la valider.
